

Liste du matériel : Madame Fex fait la lecture de l'article 77.1 de la LIP.

Cet article renseigne les parents que la direction doit proposer au conseil d'établissement les principes d'encadrement du coût des documents. Le document "Orientations, critères et balises relatifs" est mis à la disposition des directions d'écoles afin d'expliquer les frais.

7. SUIVI DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Conseil des commissaires

À chaque année, un surplus dans la rémunération des commissaires est dégagé suite aux absences des différents commissaires aux différents comités. Les commissaires décident à chaque année de qu'ils font avec ce surplus. Cette année, pour la 3^e année, ils ont décidé de se répartir 50% de cette somme et d'utiliser l'autre 50% pour acheter des livres pour des élèves. Cette année, ils ont choisi les élèves du 3^e cycle du primaire, particulièrement les garçons.

Marche du 15 mars pour l'environnement. Les organisateurs étaient venus présenter la marche la semaine précédant l'événement, demandant au conseil des commissaires de libérer les élèves désirant participer à cette marche. Le Conseil a répondu que bien qu'il était tout à fait d'accord avec la démarche, il ne pouvait pas libérer les élèves, mais que la Commission scolaire ne s'opposerait pas à l'absence d'un élève s'il elle était motivée par un parent.

Consultatif du transport

Un comité transport école a été mis en place pour pouvoir régler les problématiques qui ont été vu en début d'année. Une des grosses problématiques qu'ils ont constatées sont les jeunes qui ont 2 adresses et plus. Ils en sont venus décider de limiter à 2 adresses seulement par enfant.

La Commission scolaire a reçu une demande d'amendement concernant des capacités d'autobus étant contraignant pour les transporteurs.

